

Procès-Verbal

Du Conseil Municipal du 13 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-CHANGY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son Maire, Madame Evelyne COUTEAU.

Convocations adressées individuellement par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 6 septembre 2024.

Affichage en mairie : le 6 septembre 2024.

PRÉSENTS : Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID 1^{er} Adjoint, Mme Patricia MATZ 2^{ème} Adjointe, M. Thierry CRESCENCE 3^{ème} Adjoint, M. Mehdi GIÉ, Mme Sandrine VAYSSE, M. Walter WHITE, Mme Patricia REAL, M. Jean-Marie CHARENTON, Mme Josseline TURBEAUX, M. Marc BOUWYN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence CABRERA (donne pouvoir à Mme Evelyne COUTEAU), M. Michel GENDREAU (donne pouvoir à M. Joël DAVID), Mme Anne HERBRETEAU (donne pouvoir à Mme Sandrine VAYSSE), M. Luc ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Walter WHITE),

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Patricia REAL

ORDRE DU JOUR

INTERVENTION DE PRÉSENTATION DE LA BTA DE BELLEGARDE / LORRIS

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2024
2. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
3. DÉLIBÉRATIONS :
 - RAPPORT DE L'EAU 2023
 - RAPPORT ASSAINISSEMENT 2023
 - AVENANT CONVENTION ADS
 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNALE
 - RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX
 - RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX
 - RÉPARTITION DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2023-2024
 - ZONES DE REVITALISATION POUR LES TERRITOIRES RURAUX (2 DELIBERATIONS)
4. DIVERS
5. INFORMATIONS
6. ÉVÈNEMENTS A VARENNES-CHANGY
7. REMERCIEMENTS
8. EXPRESSION DES CONSEILLERS

**Le quorum est constaté.
La séance est enregistrée**

INTERVENTION DE PRÉSENTATION DE LA BTA DE BELLEGARDE / LORRIS

Depuis le 1er juillet 2024, Varennes-Changy dépend de la Communauté de Brigades de BELLEGARDE (COB Bellegarde) qui comprend les brigades de Bellegarde, Pannes et Lorris. La communauté de Brigades a une zone d'intervention comprenant 36 communes et 31 142 habitants avec un effectif globale de 27 personnels.

Varennes-Changy relève de la brigade de Lorris qui assure une permanence les Lundi- Mercredi – Samedi de 14h00 à 18h00.

La Brigade de Bellegarde assure une permanence du lundi au samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et tous les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PV du 24 mai 2024

II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉPENSES COMMUNE				
2024	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
B56N°363	1 619,02 €		Sarl Leroy Seb Deco : Peinture Extension R-S	231
B61N°397	732,00 €		Qualiconsult : Mission de contrôle R-S	231
B64N°426	15 460,09 €		Mme MULLER : Note d'honoraires n°5 R-S	231
B64N°429	1 740,06 €	Garage Santin : Entretien vidange, Distribution.. Kangoo		61551
B69N°461	1 190,27 €	Serres de la Denisière : Fleurissement des rues		615231
B72N°470	11 280,00 €		TP Vauvelle : Busage rue de la Golotte	2151
B72N°479	2 961,36 €	Challenger : banc, corbeille, support vélo		615231
B72N°480	1 440,00 €	KNK Marquage : marquage badminton city park		615231
B79N°525	1 520,00 €		Rondeau : Fourniture et pose 4 cavurnes	2116
B79N°531	1 770,00 €	Agri paysage : entretien cimetière		615221
B79N°533	919,93 €	Noremat : chape rotor tracteur John DEEERE		61551
B80N°540	25 580,72 €		Malet Couverture : Réfection couverture APC	2131
B84N°561	272,40 €	Kompan Siège bébé pour l'aire de jeux		6068
DÉPENSES EAU/ASSAIN				
2024	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
B28N°89	12 954,00 €		SOC Régularisation de dépannage et remplacement colonne forage	2315
B32N°93	5 851,20 €	SOC Remplacement pompes de relevage vétuste poste A77		611
B32N°94	678,52 €	SOC Fourniture et installation bouteille chlore		611
B32N°95	1 253,34 €	CMPO Regard route de la Golotte		61523
B32N°98	4 335,60 €	SOC : Fourniture canalisation de vidange		6156
B32N°99	2 694,00 €	SOC : Fourniture et remplacement d'une vanne de vidange sous cuve		6156
B36N°117	7 044,00 €	TP Vauvelle : Rue de la Golotte remplacement vanne, mise à niveau regard EU		
ECOLE				
B69N°456	841,00 €	Librairie laïque Fournitures scolaires		6067
B76N°501	565,20 €	Inmac WSTORE Ordinateur portable		2183

III. DÉLIBÉRATIONS

APPROBATION DU RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Madame le Maire a transmis par mail au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré : Abstention : 3
Voix contre : 0
Voix pour : 12

Le Conseil Municipal décide de **Valider** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2023

APPROBATION DU RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire a transmis par mail au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré : Abstention : 3
Voix contre : 0
Voix pour : 12

Le Conseil Municipal décide de **Valider** le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif pour l'année 2023

AVENANT N°1 À LA CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET DES AUTORISATIONS RELATIFS À L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Conformément à l'article 17 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience, dite « loi climats et résilience », depuis le 1er janvier 2024, la police de la publicité des enseignes et préenseignes relève des prérogatives du maire, y compris dans les communes qui ne sont pas régies par un Règlement Local de Publicité (RLP).

Lors de la conférence des maires du 16 avril 2024, les maires ont décidé de conserver la compétence de la police de la publicité mais ont opté pour une instruction communautaire des demandes de publicité extérieure.

Un projet d'avenant de convention définissant les modalités de fonctionnement du service instructeur ADS a été approuvé en conseil communautaire le 28/05/2024.

Après en avoir délibéré : Abstention : 0
Voix contre : 3
Voix pour : 12

Le Conseil Municipal décide :

- **De confier** l'instruction des dossiers de demandes de publicité extérieure au service communautaire ;
- **D'approuver** l'avenant à la convention relative au fonctionnement du service instructeur ADS ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de maintenir les loyers communaux selon le barème suivant

Adresse	Loyer
Maison 4 bis rue d'ouzouer	280 €
Appartement - 4 Rue d'ouzouer (RDC)	342 €
Appartement - 4 Rue d'ouzouer (étage)	400 €
Maison 2 Rue d'ouzouer	330 €
Maison 12 rue de Lorris (étage)	438 €
Maison 12 rue de Lorris (rdc)	350 €

Maison 29 rue de Nogent	450 €
Maison médicale (infirmière) - 2 rue du Porteau	339 €
Maison médicale (médecin) - 2 rue du Porteau	344 €
Maison médicale (Ophtalmologiste) - 2 rue du Porteau	556 €
Voie publique - Loyer annuel	
Régal'Pizza SARL	150 €
Le Bistrot Mobile	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de **Maintenir** le tarif des loyers communaux pour 2024- 2025

RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire propose le report des tarifs communaux comme suit :

Cimetière		Tarif
Concession trentenaire		250 €
Concession cinquantenaire		350 €
Location caverne (10,30 et 50 ans)		61 € par an
Restaurant scolaire		Tarif
Ticket enfant mangeant au restaurant scolaire		3,50€
Ticket adulte restaurant scolaire		6,00 €
Ticket enfant présent au restaurant scolaire avec son repas		1 ,80 €
Garderie périscolaire		Tarif
Ticket garderie périscolaire		3,25 €
Divers commune		Tarif 2021
Location de plateau-tréteaux (2 tréteaux + 1 plateau) + 6 chaises ou 2 bancs		Le lot 10 €
Chaises supplémentaires		1 €
Emplacement camion (occasionnel)		30 €
Emplacement camion (régulier)		150€
Carte de déchetterie (30 dépôts)		12€
Salle Culturelle	Varennes (Accès cuisine compris)	Hors varennes (Accès cuisine compris)
Particuliers	420 € le week-end (Du vendredi soir au lundi matin)	765€ le week-end (Du vendredi soir au lundi matin)
Associations	2 locations annuelles gratuites Les suivantes : 140 €	420 € le week-end 280 € la journée
Professionnels	420€ le week-end 280 € en semaine ou le dimanche seul	420 € le week-end 280€ la journée ou le dimanche seul
Vaisselle	80 €	100 €
Caution	600 €	1 000 €
Forfait ménage	150 €	150 €
Forfait vaisselle sale	150 €	150 €

Maison des associations :	½ journée	Journée
Professionnels	50 €	80 €

Nota : Tarif dérogatoire pour l'ADAPA et la Communauté de Commune

Photocopie en Mairie

Photocopie A4	0,25€
Photocopie A4 recto-verso	0,40€
Photocopie A3	0,50€
Photocopie A3 recto-verso	0,80€
Envoi d'un mail	1,50€ la page et 0,75€ la 2 ^{me}

Tarif horaire d'intervention des employés communaux : 45,00€ (Délib 2018)

Capture et frais de garde de chien errant : 40,00€ (Délib 2016)

Fermeture compteur d'eau : 40,00€ H.T

Pour information : la tarification de la taxe de séjour dépend de la Communauté de Commune

Après en avoir délibéré : Abstention : 1
Voix contre : 0
Voix pour : 14

Le Conseil Municipal décide de **Valider** les montants des tarifs communaux pour 2024- 2025 énoncés ci-dessus

RÉPARTITION DES FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE 2023-2024

Le budget total des frais de fonctionnement des divers comptes et montants inclus dans le calcul des frais de scolarité pour l'année scolaire 2023-2024 s'élève à 134 629,71€.

Les frais de scolarité sont répartis de la façon suivante :

Ecole Maternelle : 1 399,41€ par enfant.

Ecole Primaire : 791,94€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de **Valider** les montants suivants :

Ecole Primaire : 791,94€ par enfant.

Ecole Maternelle : 1 399,41€ par enfant.

Ces montants seront facturés aux communes de Langesse pour 2 enfants scolarisés à Varennes-Changy et le Moulinet sur Solin pour 10 enfants scolarisés à Varennes-Changy.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNALE (ÉLIGIBLE AU FONDS DE PÉRÉQUATION)

La convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 31 décembre 2024. Dans le cadre du nouveau contrat de présence postale qui régit le partenariat entre la Poste, l'association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductibles.

- L'accessibilité horaire minimum de l'agence postale communale est fixée à 12H.
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.
- Une rémunération valorisant l'activité est instaurée.

La convention reste éligible à l'indemnité forfaitaire actuelle. Avec cette nouvelle convention, un dépassement de cette rémunération est possible si l'activité dépasse le montant forfaitaire. La convention citée a été adressée aux Conseillers par message.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter les termes de la convention pour la gestion d'un point de contact, la poste agence communale pour une durée de 9 ans,
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention et à transmettre les éléments nécessaires pour le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle.

ZONES DE REVITALISATION POUR LES TERRITOIRES RURAUX

Par arrêté en date du 19 juin 2024, la Commune de Varennes Changy a été classée en Zone France de Revitalisation Rurale (ZFRR), 4^{ème} Axe du plan gouvernementale « France Ruralités » en faveur des ruralités.

Les ZFRR doivent permettre un soutien plus finement adapté aux réalités locales avec des exonérations fiscales et sociales plus fortes afin de développer l'activité économique et l'attractivité territoriale et d'améliorer leur taux de recours par les entreprises.

Les exonérations fiscales liées à ces zonages nécessitent la prise d'une délibération avant le 1^{er} octobre 2024.

- La cotisation foncière des entreprises.
- L'exonération en faveur des immeubles situés dans une ZRR rattachée à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466G
- L'exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes » (relève de la compétence communautaire)

Souhaitant un complément d'information, le Conseil Municipal décide de reporter les délibérations à une date ultérieure.

IV. DIVERS

Sans objet

V. INFORMATIONS

1. COMPTE RENDU COMMISSION TRAVAUX :

- a) Réparation du Chemin de l'étang.
- b) Goudronnage du chemin de la Corsonnerie : Les travaux sont reportés.
- c) Extension de l'éclairage public au Chemin Vert : Les travaux sont en cours.
- d) Volets à la salle Escalé : Installation des volets isolants et occultants. La commission a donné son accord.
- e) Travaux à la maison Deroin : Un professionnel de santé est intéressé. Aucune décision n'est actée.
- f) Vente de la Remorque agricole : Proposition à 2000€. La commission donne son accord.

- g) Réparation du Tracteur Renault Cergos 330. Le tracteur date de 1995, compte ±6000H. Les 4 pneus sont à changer, le relevage arrière demande une réparation et la porte droite à changer. Il est proposé à la commission de le remplacer par un nouveau matériel. La majorité de la commission est d'accord. Le tracteur doit pouvoir se revendre ±12,000/15,000€.
- h) Plan de réfection de la rue de la Golotte : La commission s'est déplacée pour constater les réparations de réfection sur une portion de la rue.
- i) La commission s'est déplacée au local foot. N'ayant pas les bonnes clés, il n'a pas été possible de rentrer. Il a été convenu que ce bâtiment doit faire l'objet d'une rénovation.
Le club de football Varennois a cessé toutes activités. Il serait question de passer une convention avec le club de football de Lorris.
- j) La commission s'est déplacée au local situé 22 rue de Montargis pour voir les travaux en cours.

2. BILAN DÉPENSE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le marché était de 559 187,00€.

Le montant total TTC (avec les travaux supplémentaires rajoutés de la cour) est de : 601 835,85€

Ce dossier n'a pas bénéficié de subvention.

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

La demande de subvention DETR pour l'agrandissement et la rénovation de la Mairie a été acceptée pour 9 211,00€.

4. ÉVALUATION DE CONFORMITÉ DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR 2023 :

Dans le cadre du contrôle du respect des prescriptions de rejets des stations d'épuration du Loiret, le système d'assainissement de Varennes Changy a été jugé conforme au titre de l'année 2023. Le système d'assainissement de Varennes-Changy respecte l'ensemble des prescriptions de rejet. Il redevient conforme en performance et en équipement.

5. RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Les redevances perçues par l'agence de l'eau sont des recettes fiscales environnementales versées par les usagers de l'eau (consommateurs et préleveurs).

Ce qui est supprimé

- ✓ Les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte
- ✓ La prime pour épuration versée aux collectivités

Ce qui est nouveau

- ✓ La redevance pour consommation d'eau potable, payée par les abonnés domestiques et les industriels en fonction des volumes d'eau potable consommés
- ✓ La redevance pour performance des réseaux d'eau potable, payée par les collectivités et modulée en fonction de la maîtrise des fuites d'eau et de la connaissance de l'état du réseau
- ✓ La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif, payée par les collectivités et modulée en fonction de l'efficacité de la dépollution urbaine
- ✓ L'instauration de seuils minimums pour les taux de la redevance prélèvement, exprimés en euros par millier de m³ prélevés, pour les différents usages

Le calendrier :

- ✓ 2024 : Décrets et textes d'application, fixation des premiers taux des nouvelles redevances. Dernière année de versement des primes pour performance épuratoire.
- ✓ 2025 : Nouvelles redevances sur la facture d'eau.
- ✓ 2026 : Première année de déclaration et d'instruction des nouvelles redevances. Redevances pour performance avec modulation forfaitaire.
- ✓ 2027 : Première année complète de la réforme.

6. FACTURE D'EAU LA BOUWINIÈRE

M. BOUWYN a adressé un courrier pour faire part au Conseil Municipal de la constatation d'une baisse de sa facturation sur son entreprise. M. BOUWYN s'interroge sur la logique de la facturation et a le sentiment que le relevé est estimatif en lieu et place du relevé physique.

M. GIE demande si M. BOUWYN a vérifié l'index de son compteur. M. BOUWYN n'a fait un constat que hors relevé de l'index de son compteur. M. GIE compare les index de son compteur à chaque facturation, et elles concordent.

7. MODIFICATION D'UNE ANTENNE DANS LA COMMUNE :

Orange procède à une modification de l'antenne situés au lieudit « Les tanches » afin de permettre une amélioration significative de la capacité, de la qualité de service et du débit du réseau grâce au Très Haut Débit Mobile Orange.

8. REPRISE DU PROJET D'ANTENNE SFR/BOUYGUES TELECOM

La société CIRCET reprend le projet initié par la société ENSIO pour Bouygues Télécom concernant l'emplacement d'une antenne sur la parcelle AN309.

9. COURRIER DE M. BONNEAU : AMENDEMENT À LA LOI DU 20-07-2023 « CLIMAT ET RÉSILIENCE »

M. BONNEAU informe les communes des avancées obtenues dans la validation par l'Etat des propositions concernant 4 mécanismes spécifiques pour la mise en œuvre des contraintes de La Loi « Climat et Résilience » qui confie à la région la responsabilité de décider de la répartition entre les territoires infrarégionaux de la surface des terres naturelles, agricoles et forestières pouvant être urbanisées.

10. ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE

La demande de dérogation à l'organisation de la semaine offrant la possibilité de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées positionnées sur 4 jours est validée pour la rentrée scolaire 2024. La validation pour trois ans sera communiquée ultérieurement.

11. OBSERVATOIRE DES FILIÈRES AGRICOLES

Afin d'être au plus près des filières, la Chambre d'agriculture du Loiret, en partenariat avec le département a souhaité mettre en place un observatoire des filières. La première édition est consultable en Mairie.

12. OFFRE SANTÉ AXA

Axa propose de rencontrer le Conseil municipal afin de présenter une offre santé pour la commune qui viendrait se coupler avec l'offre du département. Les services de l'Etat le font déjà. Les assistantes sociales maîtrisent le sujet. Ce dossier pourra être vu en CCAS.

13. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CHAT'PÉDALE

La surpopulation féline errante est un vrai sujet. Les maires peuvent mettre en place une alternative à la fourrière en signant une convention avec une association de protection animale et un ou des vétérinaires. La prolifération des chats errants à Varennes-Changy est à l'origine de signalement en Mairie, plus particulièrement aux Champs Mignons. Dans ce cadre, la Commune de Varennes-Changy a signé une convention avec l'association Chat'Pédale pour la stérilisation des chats errants.

14. PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mr Alain GRANDPIERRE nous a quitté. Il est remplacé dans ses fonctions par M. Yohan JOBET.

15. COURRIER DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU SDIS

M. GAUDET, Président du Conseil Départemental et du SDIS Loiret tient à informer les communes de la position défavorable formulée au nom du département du Loiret concernant le projet de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la candidature régionale à la compétence d'animation et des coordinations dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

16. RAPPORT TRIENNAL ZAN

Le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de Varennes-Changy est disponible. Le lien est disponible en Mairie sur demande.

17. EXPOSITION FRMJC

L'exposition de la FRMJC dans le cadre du dispositif collectif d'animation des semaines culturelles et scientifiques en partenariat avec le centre de culture scientifique, technique et industrielle de la Région Centre Val de Loire, au bénéfice des scolaires, aura lieu à l'Escale du 14 au 19 octobre 2024. Cette exposition sera ouverte également au public

18. PROFESSEUR AU COLLEGE DE LORRIS

Le manque de divers professeurs au collège de Lorris est récurrent depuis 2ans. Les réclamations déposées par un parent d'élève auprès de divers instances et médias ont porté leur fruit car le collège a depuis été doté de professeurs dans toutes les matières où il en manquait.

19. BILAN DU PERSONNEL DE MAIRIE

Personnel féminin périscolaire : 1 agent en arrêt maladie

Personnel masculin ST : 1 partant et 2 nouveaux qui ont mis fin à leur contrat.

20. INFORMATION DE JOEL DAVID

M. DAVID présente le résultat des recherches concernant la reprise du tracteur Renault Cergos 330 âgé de 27 ans. Il présente également un tracteur d'occasion proposé en remplacement.

La reprise proposée est conforme à l'estimation de la commission : 15 000€ H.T.

Le tracteur d'occasion proposé est un Deutz de 110Ch vendu 47 000€.

Pour un tracteur neuf le montant serait de l'ordre de 61 200€ T.T.C.

M. Medhi GIE se pose des questions, malgré tout, de l'intérêt d'acheter au lieu de réparer.

M. BOUWYN fait remarquer que l'implantation de divers panneaux de rue de Varennes -Changy (route de Gien) ne sont pas conformes à la réglementation.

VI. ÉVÈNEMENTS A VARENNES-CHANGY

2 septembre :	Rentrée scolaire
7 septembre :	Forum des associations
15 septembre :	Brocante
15 septembre 15h00 :	Cérémonie au Carrefour de la Résistance
29 septembre :	Repas des Cheveux Blancs

VII. REMERCIEMENTS

La Mairie a reçu divers courriers et messages de remerciements :

- pour les courriers de signalement de « Fuite d'eau » que les abonnés au service de l'eau ont reçu suite aux passages pour la recherche des fuites d'eau.
- pour l'éclairage rue du Chemin Vert

- pour les subventions aux associations.
- pour le prêt de la salle lors du concert de rock du festival de Gatine Rock Fest 2024
- pour les témoignages de condoléances : Famille MAUBERT

VIII. EXPRESSION DES CONSEILLERS

M. BOUWYN demande le devenir de la question du référendum dans le dossier Eolien.

Mme VAYSSE demande où en est l'interrogation des juristes sur les divers points.

La réponse des juristes est qu'il est trop tard et que cela va durer des années.

M. BOUWYN informe que les affaires juridiques avancent et le vol des cigognes survenue autour du 11 septembre n'avait pas été pris en compte dans l'étude environnementale.

M. BOUWYN a été interpellé concernant l'état de la commune. Il a été plus particulièrement interpellé pour l'état de la place du marché après le départ des marchands.

Les marchands doivent laisser leur emplacement propre.

M. BOUWYN fait remarquer que les déchets proviennent des personnes qui laissent tomber leur ticket. Les papiers s'envolent. M. BOUWYN a même ramassé des tickets à gratter

M. BOUWYN retransmet la question de certains administrés qui se demande pourquoi un agent fait de la maçonnerie plutôt que de nettoyer la commune.

Quand un agent est maçon : oui, il fait de la maçonnerie.

M. CHARENTON est choqué de voir que l'éclairage s'allumait à 4h du matin et s'éteint à 7h00 quand les enfants vont prendre le bus.

Les horloges « intelligentes » ont dû se dérégler. Nous allons demander une intervention. C'est la Communauté de Commune qui gère l'éclairage public.

M. DAVID souhaite que le dossier du tracteur soit étudié en commission des travaux.

La séance est levée à 23h30

La secrétaire de séance Le Maire

Patricia REAL



Evelyne COUTEAU

